

Acquisition et aménagement de la salle polyvalente

Consultation des registres de conseil municipal à partir d'octobre 1937.

Dans les années d'après guerre, rares sont les communes à avoir une salle des fêtes. Voici quelques souvenirs d'un ancien d'Haricourt.

Avant ; Les bals se faisaient sous un barnum avec un plancher en bois mis dans un herbage à l'angle de la rue du Thuit et de la rue Chevreuse.

Jusqu'en 1964, il pouvait y avoir chez Totor¹ au 2 rue Chevreuse des soirées dansantes, des repas de St Éloi, de chasseurs et aussi chez Thibaudat² puis Bontemps au 1, rue Bonne mare. Chez Thibaudat, il y avait, tous les dimanches des séances de cinéma.;

A la fin de l'année scolaire, la distribution des prix se faisait à l'intérieur du bâtiment du quai de déchargement³ le long du mur du manoir, place de l'église puis dans la cour de l'école. Monsieur Lecoz⁴ et les plus grands de l'école étaient chargés d'installer et de décorer l'estrade.

La fête de la Rosière au moment de la fête du village se déroulait sous un grand barnum place de l'église ou dans le pré dans le parc du manoir.

« J'ai quelques souvenirs très lointains de cette période, les seules salles, de petites dimensions, c'était chez Totor⁵ ou à la poste chez Renaud-Thibaudat⁶ dans les années 56 - 58.

Le bal annuel se tenait sous chapiteau en toile kaki certainement un surplus de l'armée américaine, Le contour du chapiteau, sur une hauteur de 1 mètre, était en planche pour éviter les fraudes. Ce chapiteau était loué à Mr et Mme Goubert de Fours-en -Vexin, il était acheminé sur une gerbière aménagée, avec un double plancher. Les jeunes de la commune qui participaient à son montage avaient des entrées gratuites.

La fête foraine se tenait tout autour de l'église avec divers stands ; balançoire, stand de tir avec carabines et fusils de chasse, manège pour les grands et les petits, au bout d'un nombre de tours il y avait un tour à « l'œil » un stand de loterie où on pouvait gagner de la vaisselle, un kilo de sucre, Les stands appartenaient à la famille Picolo de Gasny.

Le clou de la journée le dimanche après-midi où la plupart des hommes étaient dans le « rouge » : la décapitation du canard au sabre, les yeux bandés, sous la responsabilité de Mr Marcel Gavelle, le père de Michel.

Toutes les mères de familles qui criaient aux enfants, « ne restez pas là ». Il faut dire que dans le cou du canard il y avait un fil de fer c'est pour dire que les coups de sabre volaient. Ça durait un certain temps comme l'histoire de Robert Lamoureux. Le gagnant remportait alors le canard » (récit de C. C. habitant à Haricourt).

**** jusqu'en 1978** ; il n'y avait, à Heubécourt-Haricourt, vraiment ni de salle polyvalente ou de salle des fêtes, ni de comité des fêtes. Il y avait au sein du conseil municipal, une commission de fêtes avec 2 ou 4 conseillers municipaux

En 1912	Pantin Charles et Sarazin Aimé
En 1919	Auvray Charles ⁷ et Amette René
En mai 1925	Le Comte Antoine de Salverte et Auvray Charles
En mai 1929	Auvray Charles, Blot Raoul et Comte de Salverte
En mai 1935	Douchain Julien et Louis André
En novembre 1935	Victor Biechy est trésorier de la commission des fêtes.
En mai 1945	Hervé Lucien et Thibaudat Paul Vincent

¹ Totor ou Victor Biechy

² Thibaudat Paul Vincent (1890-1964) habite rue Bonne Mare de janvier 1933 à 1955.

³ Le quai a été démoli en 1974 après l'achat du manoir par les Thierry

⁴ Madame Yvette Lecoz, institutrice à Heubécourt-Haricourt de 1955 à 1990.

⁵ Au 1 rue Chevreuse

⁶ Rue Bonne mare

⁷ Charles Joseph Auguste Auvray (18 Nov 1922-14 juin 1996), habite au 13, rue Taurin Cahagne

Le 16 octobre 1979 ; Monsieur le maire fait part au conseil municipal, de la promesse de vente signée par Charles Auvray propriétaire et vendeur à l'amiable de sa propriété :

- et décide de l'acquisition par la commune de la propriété d'une grange de 136 m² et du terrain attenant de part et d'autre, de 1 400 m² provenant de la subdivision d'un terrain de 2861 m², en 2 lots de 617 m² et 783 m² (respectivement D n°134P et D n°204P) au lieu-dit « le Village », 6 rue Taurin Cahagne. Ainsi qu'un petit bâtiment de 18 m², une habitation attenante comprenant un étage, de 58 m² au sol et d'une petite grange de 74 m². Le cout de l'acquisition est de 63 000 fr (frais inclus). Le tout sera payé avec un emprunt sur 20 ans avec des annuités de 7 526 fr à compter du 25 novembre 1979, réalisé auprès de la Caisse d'Épargne des Andelys.
- Et sollicite, pour cette acquisition, le bénéfice de la déclaration d'utilité publique et d'urgence conformément à l'article L311-4 du code des communes.

Le 3 mars 1980 ; Au sein du conseil municipal, une commission de suivi de travaux est créée : avec Guy Bertin¹², André Taillieu, Régis Bravard et Michel Gavelle.

Le 3 juin 1980 ; Dès la signature des actes notariés, il sera procédé à la pose d'un compteur électrique et d'un compteur d'eau.

Le 9 juillet 1980 ; La promesse de vente, entre Monsieur Charles Auvray et la commune, est signée à l'étude de Paul Jouyet, notaire à Écos. Un compteur électrique et un compteur à eau seront posés, dès l'acquisition.

Aménagement de la salle

Le 9 décembre 1980 ; Le conseil municipal demande à Mr Juif¹³, architecte à Vernon, retenu pour l'aménagement de la salle d'activités communales, de chiffrer trois projets ;

- aménagement de la grange en salle d'activités communales
- aménagement de la grange et son extension par la construction d'un appentis contigu
- transformation du logement attenant à la grange accolée.

Le 30 décembre 1980 ; Après avoir étudié leur avantage et compte tenu du plafond des dépenses pouvant être subventionnées, le conseil municipal décide, au vu des 3 projets de devis établis par Mr Juif, de s'orienter vers l'aménagement de la grange et du logement actuel, tout en se réservant la possibilité d'un agrandissement.

Le 12 janvier 1981 ; L'étude de faisabilité est confiée à un architecte de Vernon, Mr Juif.

Le 30 janvier 1981 ; Une demande permis de construire est déposée sous le numéro 19858 pour une surface créée hors d'œuvre de 339 m². **Annexe page 13 Plan des façades**

Le 21 avril 1981 ; Suite aux réunions du 9 et 30 décembre 1980, concernant les différents projets, le conseil municipal adopte le projet définitif est établi avec Mr Juif, le 10 avril. Les appels d'offre, auprès d'artisans locaux, sont lancés pour 9 lots, dès le 18 février 1981, avec démolition et création de baies, et une chaufferie en sous-sol.

Le 12 mai 1981 ; Présentation des plans établis le 30 janvier 1981 et vérifiés le 12 mai par Monsieur Juif. Et un devis estimatif des 9 lots pour 505 000 fr (TTC).

Le 26 mai 1981 ; Le permis de construire est accepté par le préfet. **Annexe page 14 PC**

¹² Guy Bertin, (1945-2022), maire de 1977 à 2014.

¹³ Pierre Juif, architecte au 54 rue de Bizy, Vernon

Juin 1981 ; extrait du cahier des charges Revêtement de sols

- Fourniture et pose de dalles thermoplastiques 30 x 30 de 25/10^{ème} dans toutes les pièces sauf cuisine ainsi que pour la mezzanine.
- Fourniture et pose de plinthes plastiques dans toutes les pièces sauf salle.
- Exécution d'enduit ciment en bas des murs de la salle sur 10 cm de hauteur pour former des plinthes.

Devis estimatif de 11 000 fr.

Le 9 Novembre 1981 ; Après ouverture des différentes enveloppes des appels d'offre, du 18 février 1981, le devis total pour 8 lots sur 9, s'élève à 455 995 fr, à cette somme doit s'ajouter le coût des branchements d'électricité et d'eau, de l'assainissement et de la couverture, ainsi que les honoraires de l'architecte. L'avantage d'avoir acheté une grange à aménager c'est de pouvoir étaler, dans le temps, les dépenses.

Il restera à financer le projet, couvert en partie par une subvention maximale de 150 000 fr si le projet s'élève au minimum à 300 000 fr.

	n		Estimation	Entreprise retenue	Réalisation
lots	1	maçonnerie	176 924 fr	Bouquet	
	2	charpente	52 741 fr	Steurebaut	
	3	couverture			pas d'offre
	4	menuiserie	86 336 fr	Steurebaut	
	5	plomberie	15 400 fr	Le Mesle	+2 800 fr de tranchée
	6	chauffage	20 114 fr	Dagnicourt	pas retenu en 82
	7	électricité	43 583 fr	Lebret	
	8	peinture vitrerie	40 090 fr	Morin	
	9	revêtement sols	20 804 fr	SOS Décor	pas retenu en 82
		total	455 995 fr		
	+	Assainissement	≈ 30 000 fr		Pas compté

Plus les honoraires de l'architecte de 6,81 %.

Le 21 novembre 1981 ; Monsieur le maire demande de voter à bulletin secret pour ou contre l'emprunt de 200 000 fr nécessaire à parfaire la subvention de 150 000 fr pour financer l'aménagement de la salle d'activités communales (6 voix pour - 3 contre - et 1 blanc).

Le maire décide ;

- de fixer, dans un premier temps la dépense de la première tranche à 350 000 fr.
- d'accepter la subvention de 150 000 fr (part départementale 60 000 fr et départementale 90 000 fr).
- de financer le solde soit 200 000 fr par un emprunt contracté auprès de la Caisse d'Épargne ou de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Le 1^{er} janvier 1982 ; Acte d'achat des deux terrains de 617 m² et de 783 m² avec deux particularités ; les escaliers d'accès à la cave et à l'étage, au dessus de la cuisine, se font par la maison d'à coté.

Le 18 février 1982 ; La dépense serait de 350 000 fr, financée par un emprunt de 200 000 fr et une subvention de 150 000 fr (60 000 fr de la part du département et 90 000 fr de la part de la région). Les travaux prévus en façade seront entièrement exécutés, la restauration intérieure comprendra les sanitaires et l'aménagement de la salle proprement dite. Le chauffage ne sera installé qu'initialement dans les sanitaires.

Le 16 mars 1982 ; Installation d'un compteur d'électricité pour 2 045 fr
et d'un compteur d'eau pour 3 022 fr.

Un emprunt de 200 000 fr pour l'aménagement de la salle est prévu pour 15 ans à compter de 1983.

Les 29 mars et 10 mai 1982 ; Le conseil municipal se pose la question de la nature du revêtement de sol, et fait des demandes de devis auprès des entreprises Morin de Mézières-en-Vexin et d'Évreux.

Le 1^{er} mars 1983 ; Le conseil municipal étudie la possibilité de réaliser l'assainissement à moindre coût.

Le 29 mars 1983 ; Le conseil municipal donne son accord pour qu'une étude soit faite afin de modifier le type de revêtement de sol.

Le 21 avril 1983 ; Les travaux de maçonnerie sont pratiquement terminés, ainsi que la menuiserie, et l'électricité, après vérification des joints au dessus des linteaux intérieurs et l'enlèvement des gravats à l'extérieur en réservant les pierres pouvant être utilisées ultérieurement. Pour les sanitaires, le travail sera réalisé dans le courant du mois de mai. La peinture au sol sera faite par l'entreprise Morin pour un coût de 6 100 fr. La couverture est en cours. Un devis pour l'assainissement est demandé aux entreprises Auvray et Sébastien.

Le 10 mai 1983 ; Pour le revêtement du sol, des devis sont demandés aux entreprises Morin de Mézières en Vexin et d'Évreux. Un devis pour les travaux d'assainissement est établi pour 18 976 fr (TTC) par l'entreprise Auvray; le conseil municipal donne son accord pour les travaux. Un escalier intérieur est prévu dans la salle pour accéder à un espace situé au dessus des WC. Il n'y avait pas d'accès direct à l'étage.
Voir plan et photo en page 9

Le 28 juin 1983 ; L'entreprise Auvray doit terminer l'assainissement, dans les prochains jours. Les travaux de maçonnerie sont pratiquement terminés. La peinture au sol sera faite par l'entreprise Morin pour un montant de 6 100 fr. Une étude de l'aménagement du terrain, près de la salle d'activités communales est demandée.

Le 7 juillet 1983 ; Réception définitive des travaux de la salle.

Le samedi 3 septembre 1983 à 17 heures inauguration

En présence de Freddy Deschaux-Beaume, député de 1981 à 1993

Et d'Henri Collard sénateur de l'Eure de 1981 à 1998

Annexe Page 15 article du Démocrate

Le 26 octobre 1983 ; 1- Le maire présente la facture des Établissements Auvray Frères concernant le percement d'un puits filtrant avec pose d'une fosse sceptique et d'un filtre pour un montant forfaitaire de 21 929 fr et accepte cette facture. Les travaux avaient été acceptés le 10 mai 1983 sur présentation d'un devis de 18 976 fr. Il était entendu qu'une plus value serait exigée pour un forage supplémentaire.

2- Le conseil municipal fixe la location de la salle à 300 fr et une caution de 500 fr. Le nettoyage est à la charge du locataire. Il est prévu quelques plantations d'arbustes à feuilles persistantes sur le terrain de la salle d'activités communales.

3- Le maire fait part de 3 devis additifs à l'aménagement de la salle d'activités communales ;
maçonnerie 3 237 fr entreprise Bouquet (Vernon)
électricité 2 988 fr entreprise Lebret (Gasny)
peinture 7 341 fr entreprise Morin (Tourny)

Le 5 janvier 1984 ; aménagement des sanitaires pour un montant de 4 103 fr. et ventilation de la fosse septique pour 752 fr.

Le conseil municipal étudie le devis de Mr Pinchon pour l'aménagement de la cuisine attenante à la salle communale et la réalisation d'un mur reliant le bâtiment contigu, et décide de la réalisation de ces travaux.

Le 7 mars 1984 ; Le conseil municipal décide de réaliser les investissements pour l'aménagement d'une cuisine pour la salle d'activités communales ainsi que l'aménagement partiel du bâtiment annexe pour la somme de 50 000 fr : décision du 5 janvier 1984.

Le 12 juin 1984 ; Les travaux d'aménagement de la cuisine sont terminés pour un montant 50 000 fr dont 41 000 fr pour la maçonnerie, électricité 6 000 fr et plomberie 3 000 fr.

Le 4 février 1985 ; Le conseil municipal décide l'installation de deux extincteurs dans la salle d'activités communales ; un à eau et un à poudre pour un montant de 1 550 fr.

Le 9 février 1985 ; La commission des travaux prévoit l'isolation du mur mitoyen de la salle.

Le 20 mars 1985 ; Avec le fond de compensation de la T.V.A. récupéré sur les travaux effectués depuis 2 ans, sont réalisés l'isolation du mur mitoyen et l'enduit à l'étage coté scène, pour un montant 18 000 fr.

Le 27 juin 1985 ; 9 locations ont eu lieu le 2^{ème} trimestre de 1985 pour un montant de 4 500 fr. Cette somme est consacrée à l'entretien et à l'aménagement de la salle.

Le 12 novembre 1985 ; Demande de plusieurs devis pour l'installation du chauffage.

Le 28 mars 1986 ; Finition des enduits à l'étage et de l'étude thermique pour le chauffage et l'isolation.

Le 17 juin 1986 ; Le maire rappelle au conseil municipal que la demande d'une étude thermique et une telle étude peut faire l'objet d'une subvention auprès de l'Agence Française pour la Maîtrise de l'Énergie. Pour le chauffage et l'isolation de la salle, un devis est établi par l'Ingénierie de l'Ouest pour un montant de 5 870 fr.

Le 27 mars 1987 ; Le conseil municipal décide de réaliser les investissements suivants ; mur extérieur de séparation entre la salle d'activités communales et la propriété voisine.

Le 15 septembre 1987 ; Le conseil municipal accepte le devis de 59 921 fr pour l'installation du chauffage réalisée par les établissements Beauné-Lamouret¹⁴.

Le Conseil municipal réactualise les barèmes de location de la salle

pour les habitants de la commune : 400 fr pour 1 jour et 600 fr pour 2 jours

pour les extérieurs 800 fr le premier jour et 1 200 fr pour deux jours.

En décembre 1987, et 29 février 1988 ; Des travaux d'isolation sont effectués pour un montant de 66 490,72 fr en prévision de l'installation d'un moyen de chauffage : installation de 2 aérothermes alimentés par du gaz propane. Le troisième sera installé plus tard.

Le 29 septembre 1988 ; Le conseil municipal prévoit la réfection intérieure de la salle en y plaçant un chauffage. Un escalier extérieur est créé pour accéder à la cave située sous la salle car l'accès initial à la cave se faisait par la maison mitoyenne.

Le 18 octobre 1988 ; Le maire présente au conseil municipal un premier devis de l'entreprise Pinchon pour la réfection des murs intérieurs pour 19 426 fr et un autre pour l'aménagement d'un escalier d'accès à la cave existante pour 23 476 fr. Un autre devis de chauffage par l'entreprise

¹⁴ *Beaune-Lamouret entreprise de menuiserie de Gasny*

Provost chauffage réalisé par aérotherme. Le conseil municipal demande qu'il y ait d'autres devis, pour l'étude du chauffage.

Le 27 décembre 1988 ; Suite à un diagnostic effectué en 1987 par l'Ingénierie de l'Ouest, le conseil municipal opte pour un chauffage à gaz réalisé par aérotherme, et avait fait effectuer en décembre 1987 des travaux d'isolation pour un montant de 66 490,72 fr. En prévision de cette installation de chauffage, un crédit de 106 000 fr est inscrit au budget de 1988.

L'entreprise Provost dépose un devis pour une installation de 86 741,55 fr. et les établissements Brière pour 87 178,37 fr. Le devis Provost est retenu car il présente toutes les normes de sécurité. Une demande de subvention est faite au niveau du Conseil Général.

Le 24 mars 1989 ; Mise en vente et étude par le conseil municipal de l'achat éventuel de l'immeuble jouxtant la salle polyvalente. La commune n'applique pas son droit de préemption.

Le 11 avril 1989 ; Réfection des joints intérieurs sur la totalité du mur Ouest.

Le 25 octobre 1989 Aménagement pour un montant de 15 000 fr d'une salle de réunion pour le comité des fêtes.

Le 12 décembre 1989; Le comité des fêtes et le conseil municipal demandent un devis pour l'installation du bar dans la salle aux établissements Pinchon et Beauné-Lamouret. Avant, des caissons métalliques faisaient office de bar.

Le 27 février 1990 ; Deux devis demandés le 30 janvier 1990, pour l'installation d'un bar aux établissements Pinchon et Beauné, le devis s'élève pour la menuiserie à 12 434,83 fr et pour la maçonnerie 6 170 fr. Le conseil municipal accepte ces deux devis.

Le 26 mars 1990 ; Installation définitive du bar et de la mezzanine au dessus du bar, et déplacement de l'escalier dans la cuisine.

Le 30 octobre 1990 ; Finition (dernière tranche) des joints intérieurs des murs pour un montant de 25 104 fr par l'entreprise Jurczyk suite au devis du 18 octobre 1988.

Le 31 mars 1992 ; Est prévu au budget, l'aménagement d'un parking pour un montant de 154 000 fr avec pose de pavés autobloquants, trottoirs et bordures, pose de gravillons, aménagement de la mezzanine pour la pose de peinture et de tenture, pour un montant de 25 000 fr.

Le 23 juin 1992 ; Un nouveau barème de location de la salle pour les particuliers est établi. La première journée pour les habitants de la commune 500 fr et 1 000 fr pour les personnes extérieures le second jour 500 fr pour tous. La consommation d'électricité est comprise dans le prix. Le chauffage au gaz est à la charge du locataire au prix du m³ en vigueur.

Le 16 septembre 1992 ; Mr le maire rappelle au conseil municipal les termes de la délibération du 5 mai 1992 sollicitant l'octroi d'une subvention auprès du conseil général pour l'aménagement d'un parking rue Taurin Cahagne derrière la salle d'activités communales et donne lecture de l'arrêté de Mr le préfet en date du 28 juillet 1992, allouant une subvention de 64 708 fr soit 50 % du coût des travaux HT, à partir d'un devis de 154 000 fr, établi par la D.D.E. de Vernon.

Le conseil municipal autorise le maire à accepter cette subvention.

Monsieur le maire fait part au conseil municipal des appels d'offre établis par la D.D.E. pour les travaux d'aménagement du parking

Entreprises James de Vernon	45 150,48 fr
Devaux de Gaillon	48 507,40 fr

TPN de Pacy sur Eure 54 200,20 fr
 VARTP de Magny en Vexin 55 546,31 fr

L'entreprise James, s'étant avérée la moins disante, a été désignée adjudicative pour la commission des travaux, le 6 octobre 1992

Avec en supplément d'un revêtement gravillonné. Une réunion devra avoir lieu sur place avant l'aménagement pour le choix des matériaux.

- Couleur et forme des pavés autobloquants
- Bordure des trottoirs
- Couleur du gravillon pour le revêtement (silex de préférence)

Le 15 mars 1994 ; Tarif de la location à partir du 1^{er} janvier 1995
 pour les habitants de la commune premier jour 600 fr le second 300 fr
 pour les personnes extérieures premier jour 1 100 fr et le deuxième jour 600 fr.

Le 21 mars 1995 ; Le maire présente au conseil municipal un devis, établi par Mr Lépine, pour la pose de carrelage dans la salle pour 89 387,78 fr soit pour la cuisine 23 304,90 fr ; les sanitaires 17 624,15 fr et la grande salle 48 458,73 fr. Une demande de subvention est faite au niveau du Conseil Général. La peinture de la cuisine pour un devis de 15 471,51 fr. un devis pour la dalle de béton de la grange 12 104 fr, et de rideaux de vitrage pour 10 700 fr.

Le 8 avril 1997 ; Demande de devis pour le ravalement de la façade côté Ouest pour 51 000 fr.

Le 23 mars 1999 ; Restauration de la grange pour 56 000 fr;

Le 12 avril 2000 ; Ravalement de la salle pour 77 000 fr

Le 23 octobre 2001 ; En raison du passage à l'euro, de nouveaux tarifs de location de la salle seront appliqués à partir du 1^{er} janvier 2002.

pour les habitants de la commune : premier jour 91 € jour suivant 46 €
 pour les extérieurs premier jour 168 € jour suivant 91 €
 pour tous, le m³ de gaz 5 € et l'heure de ménage 5 €.

A partir du 1^{er} juillet 2002.

pour les habitants de la commune : premier jour 121 € jour suivant 60 €
 pour les extérieurs premier jour 195 € jour suivant 105 €
 Pour tous, le m³ de gaz 5 € et l'heure de ménage 5 €.

Le 3 avril 2002 travaux prévus en 2002/20003

- installation d'une porte en fer à la grange 1 220 €
- achat de barnums 1 500 €

Le 6 avril 2010 ; installation d'un limiteur de bruit par B.M. Elect pour 800 €
 four par LANEF pour 1 300 €
 Chauffe eau par Dufour pour 2 000 €

Le 30 septembre 2011 tarif de location de la salle.

pour les habitants de la commune : premier jour 140 € jour suivant 70 €
 pour les extérieurs premier jour 230 € jour suivant 115 €.

Pour tous, le m³ de gaz 7 € et l'heure de ménage 12 €, et une caution de 230 €

Le 26 juin 2015 ; Pour des problèmes de securiré , pose d'une balustrade au niveau de la mezzanine devis de B. Durand pour 2 017 €. Achat de chaises et chariot pour 5 880 €.

En 2017 ; Après la réhabilitation des WC de la salle polyvalente, en agrandissant le sas d'entrée et créant un WC pour les PMR, (personne à mobilité réduite).

En 2018, Les travaux ont continué : ce fut le remplacement des deux fenêtres côté pelouse par des fenêtres métalliques en double vitrage, et la pose d'une porte avec trois vantaux couleur gris. Les travaux de pose ont été achevés le 19 décembre 2019.

L'étape suivante est l'aménagement de l'emplacement de parking et le cheminement jusqu'à l'entrée pour la personne à mobilité réduite.

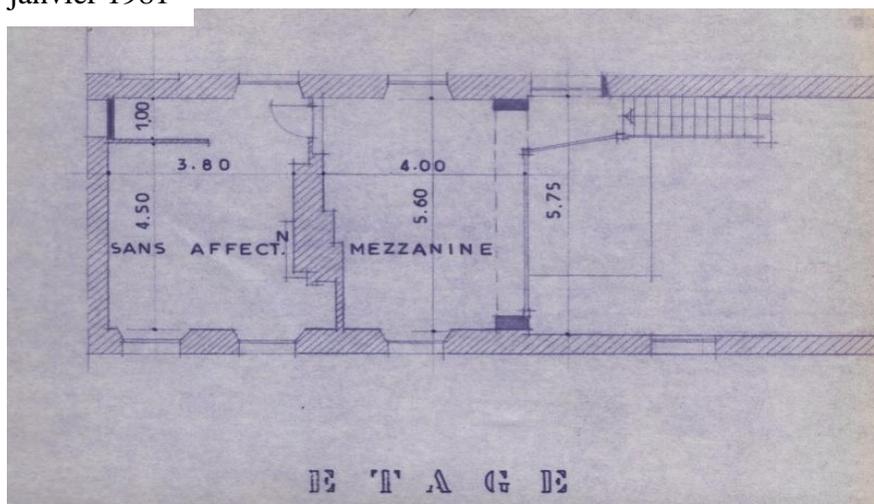
En juin 2019 L'habitation attenante à la salle est mise en vente, la mairie n'applique pas son droit de préemption.

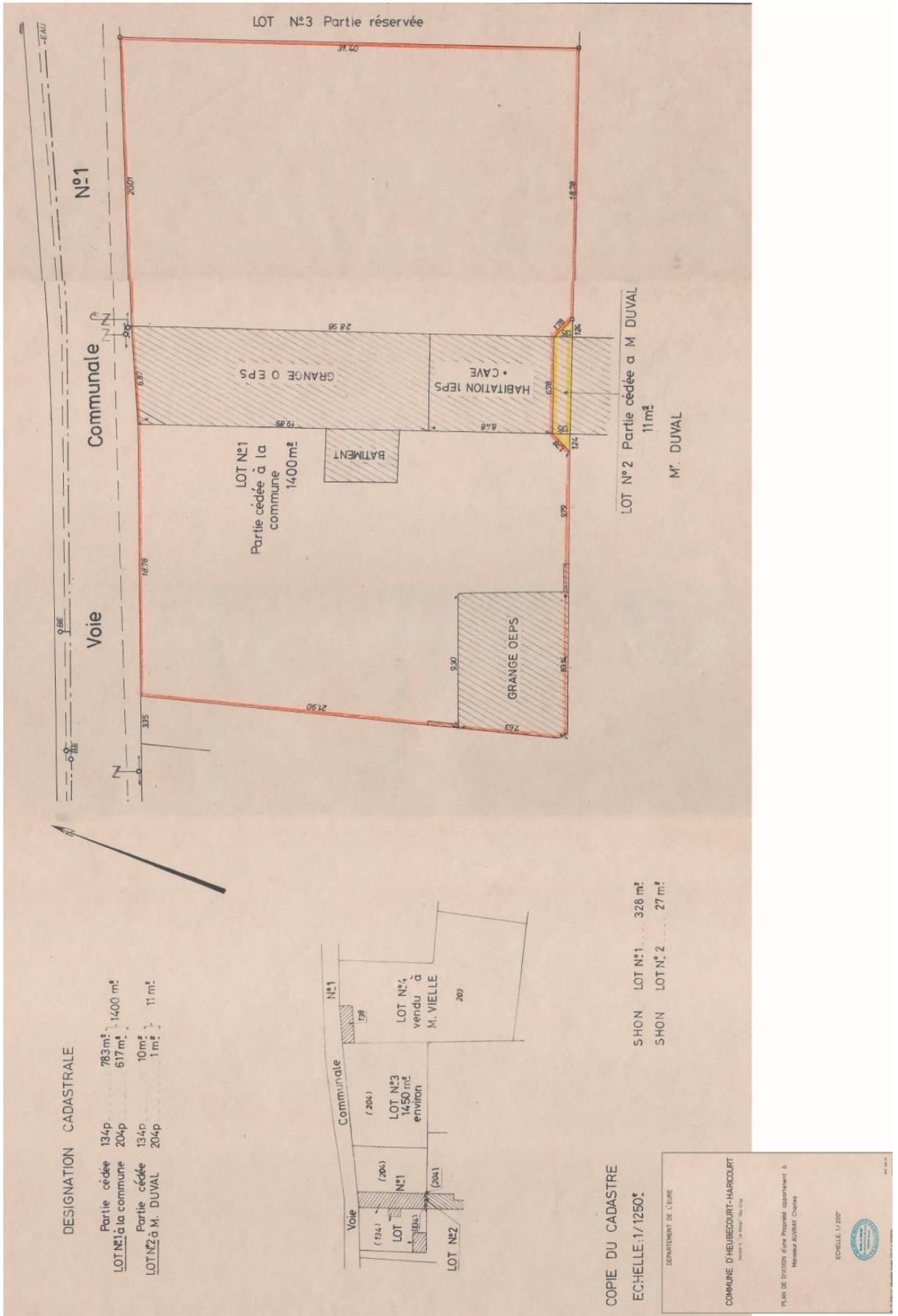
ooooooooOooooOoooooooo

Annexe 1

Escalier dans la salle avant 1983

Plan du 30 janvier 1981





Nicolas LE GUILLOU
GÉOMÈTRE EXPERT FONCIER DPLG
Successeur de M. GOASMAT
Détenteur des Archives des Cabinets
JOUBIER de Vernon et PAGET de Conches
9, Rue du Pont-du-Jour
VERNON (Eure)

Le 11 Octobre 1979
27200, Vernon,
Téléphone (32) 51-55-39
ou 51-12-74

Adresser tout courrier B. P. 217
27202 VERNON CEDEX

(Reçoit le Samedi matin et Sur Rendez-vous)

Monsieur le Maire
HEUBÉCOURT-HARICOURT

Réf : NLGILLG
Dos 1426/78
Aff. : Commune de
Heubécourt-Haricourt

PROCÈS VERBAL ET DESCRIPTIF ET ESTIMATIF

L'an mille neuf cent soixante dix neuf, le 8 Octobre

Je soussigné, Nicolas LE GUILLOU, Géomètre-expert D.P.L.G., demeurant à VERNON
9 Rue du Point du Jour,
déclare m'être rendu dans la commune de HEUBÉCOURT-HARICOURT en vue de procéder à la
division de la propriété appartenant à Monsieur AUVRAY qu'il propose de vendre à la Commune.

J'ai constaté que Monsieur AUVRAY vend à la Commune :

- 1) Une grange construite en pierre et silex, couverte d'une toiture en ardoise dont la charpente est en bon état, d'une superficie de 136 m², ainsi qu'un petit bâtiment attenant d'une superficie de 18 m².
- 2) Une habitation attenante située dans le prolongement de la grange comportant un étage d'une superficie au sol de 58 m², sous cette habitation se trouve une cave.
Il est à noter que Monsieur AUVRAY cède au riverain Monsieur DUVAL, le couloir séparant les deux habitations dont le mur séparatif restera mitoyen. Cette partie de couloir ainsi que l'accès à chaque extrémité représente une superficie de 11 m².
- 3) Une petite grange construite en pierre et silex couverte en ardoises d'une superficie de 74 m² dont une servitude d'usage est concédée à Monsieur AUVRAY pour entreposer son foin durant son exploitation. Le tout cadastré sous les numéros D 134P -204P pour une superficie totale de 1400 m².

J'ai procédé à l'estimation de la partie cédée et j'ai proposé la somme de 60 000 Francs pour l'ensemble, que Monsieur AUVRAY et la Commune ont acceptée.
En foi de quoi, j'ai dressé le présent pour servir et valoir ce que de droit.

Le Géomètre



N°			
----	--	--	--

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent soixante dix-neuf
Le douze octobre à dix-neuf heures

Objet :
**Acquisition de
la propriété
AUVRAY**

Le Conseil Municipal,

légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence
de M Bertin Guy, Maire

Étaient présents ;

MM BRAVARD R. Mme LEPRÉVOST L., M.M LESEIGNEUR J., BLOT
B. GAVELLE Marcel, TAILLEU A., INDERGAND Ch., GAVELLE Michel
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

MM CAHAGNE H et HOUARD B.

*Date de
convocation*
09/10/79

M. Taillieu André a été élu Secrétaire.

M .Le Maire

1°) rappelle au CONSEIL MUNICIPAL que le 2 octobre 1979.les membres présents à cette
réunion s'étaient déclarés favorables à l'acquisition d'un terrain de 1400 m² comprenant
une grange susceptible d'être aménagée en salle polyvalente.

2°) fait part au C.M. de la promesse de vente signée par M. AUVRAY Charles,
propriétaire et vendeur à l'amiable de sa propriété.

*Date
d'affichage*
16/10/79

le CONSEIL MUNICIPAL, considérant la nécessité d'acquérir ce terrain dont le
propriétaire est vendeur à l'amiable en vue de l'aménagement d'une salle polyvalente
- décide l'acquisition par la commune de la propriété ci-après pour laquelle le propriétaire a
consenti une promesse de vente à la commune : propriété sise à HEUBÉCOURT-
HARICOURT appartenant à M. AUVRAY Charles comprenant un terrain de 1 400 m²
cadastré section D n°134p et n°204p a lieudit le Village sur lequel sont bâtis une grange de
136 m² ainsi qu'un petit bâtiment attenant de 18 m², une habitation attenante comportant un
étage de 58 m² au sol et une petite grange de 74 m². Cette propriété est destinée à
l'aménagement d'une salle polyvalente. Le coût de l'acquisition est de 63 000 F (frais inclus)

Nombre
de conseillers
EN EXERCICE 11
PRÉSENTS 9
VOTANTS 9

- autorise le Maire à accepter la promesse de vente signée par le propriétaire des
biens considérés laquelle sera concrétisée par la suite en un acte de cession notarié.

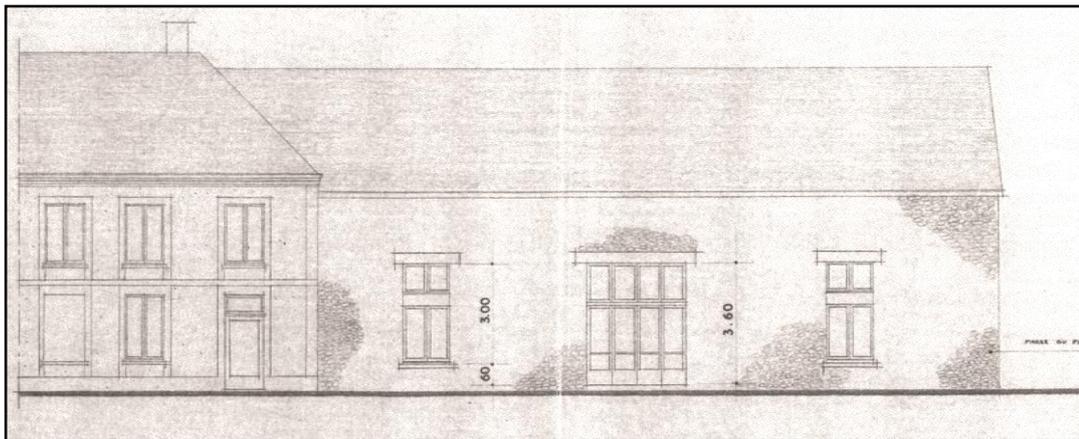
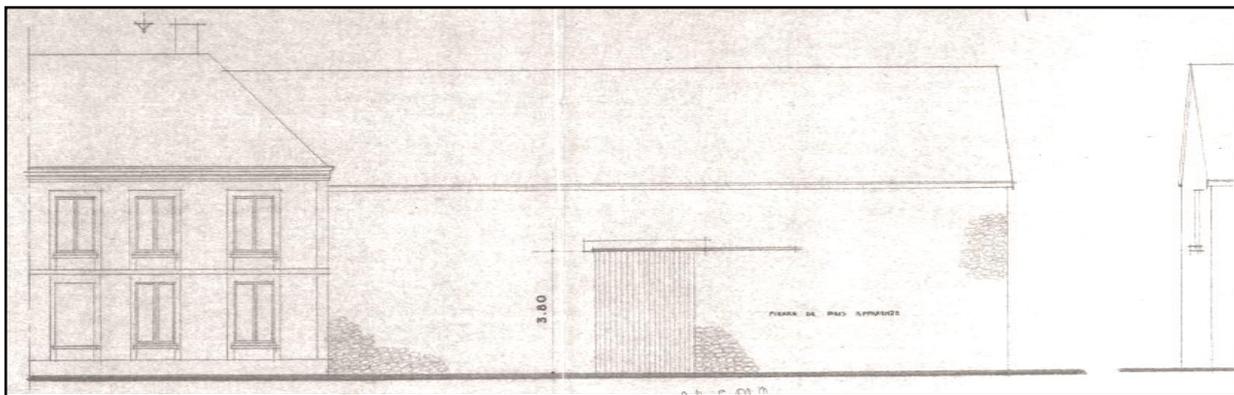
- sollicite pour cette acquisition le bénéfice de la déclaration d'utilité publique et
d'urgence conformément à l'article L. 311-4 du Code des Communes.

- précise que le financement de cette opération sera effectué de la façon suivante : emprunt
de 63 000 F réalisé auprès de la Caisse d'Épargne des **ANDELYS**, remboursable en vingt
annuités.

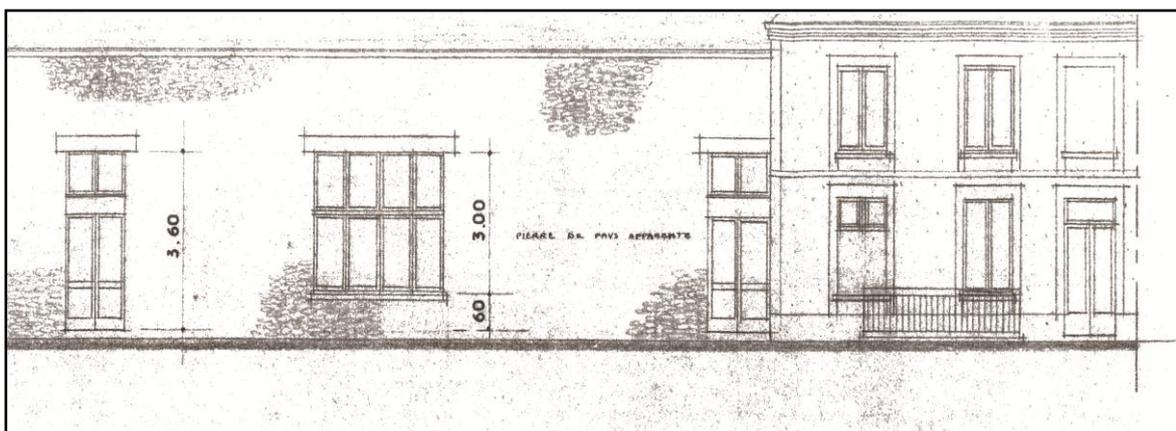
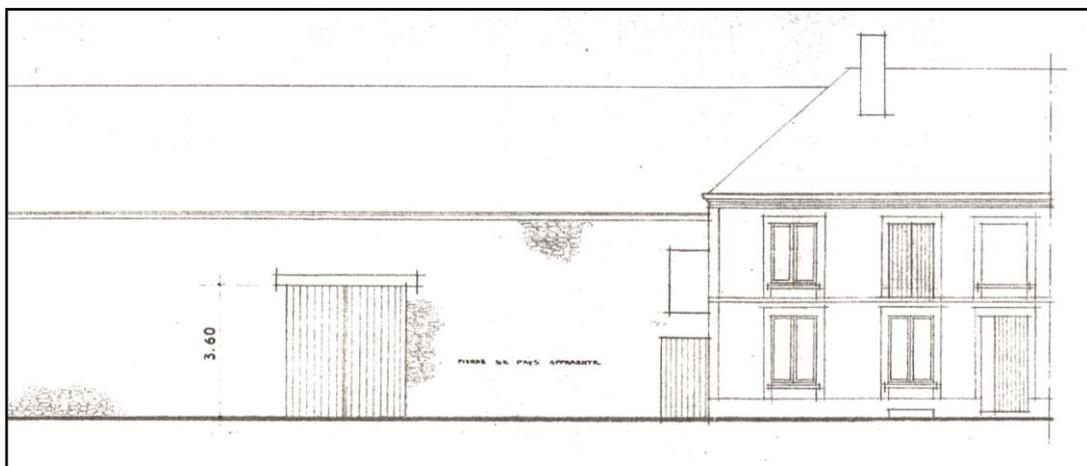
- inscrit cette dépense au Budget Supplémentaire de 1979.

P. Copie Conforme
Le Maire

Plans au 30/6/1981
Façade est côté pelouse



Façade Ouest côté parking





Approbation du PC

DÉPARTEMENT
de 1^{re} EURE
COMMUNE
de HEUBECOURT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PERMIS DE CONSTRUIRE

UOC 2.1 EST/MFN
Numero à rappeler

27.331.81/19.858

Demande de permis de construire formulée le : **30 janvier 1981** et reçue le **13 février 1981**

Par M. : **BERTIN**
 Demeurant à : **27200 HEUBECOURT-HARICOURT**
 Agissant en qualité de (1) **Maire** de la ~~XXXXX~~ commune d'**HEUBECOURT-HARICOURT**
 Pour édifier : **1** bâtiment(s) à usage de : **salle d'activités communales** Commune **331**
 Sur un terrain sis à : **HEUBECOURT-HARICOURT** Nombre de logements

LE **PREFET,**

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques

Vu la demande de permis de construire sus-visée

Vu l'avis favorable du Maire en date du 6 février 1981

Vu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France en date du 31 mars 1981

Vu le procès-verbal de la Commission de Sécurité d'Arrondissement en date du 24 avril 1981

Vu l'avis favorable du Directeur départemental de l'Equipement

ARRÊTE

Art. 1 - Le permis de construire est ACCORDÉ pour le projet décrit dans la demande sus-visée.

Le dit permis est assorti des prescriptions énoncées aux articles ci-après :

Art. 2 - Le jointoyement sera réalisé au mortier de chaux.

Art. 3 - L'assainissement devra être réalisé conformément au règlement sanitaire en vigueur.

Art. 4 - Le pétitionnaire sera tenu de respecter les prescriptions de la Commission consultative départementale de Protection Civile (sous-commission technique) consignées dans le procès-verbal de sa délibération du 24 avril 1981 dont un extrait est annexé au présent arrêté.

Art. 5 - Le stationnement des véhicules devra être assuré en dehors du domaine public.

Le Préfet

26 MAI 1981

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général,



J.P. LACROIX

(1) S'il s'agit d'une personne morale.

Le présent permis est délivré sans préjudice du droit des tiers (obligations contractuelles, servitudes de droit privé, etc.) Il est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans le délai d'un an à compter de sa délivrance ou si les travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année.

- Copie du présent arrêté sera notifiée :

- 1° - par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal, au pétitionnaire qui en fera mention par affichage sur le terrain dès sa délivrance et pendant toute la durée du chantier ; toutefois le permis de construire peut être notifié par pli non recommandé lorsqu'il ne comporte ni réserves ni prescriptions spéciales ;
- 2° - au Directeur départemental de l'Equipement.

Un extrait du permis de construire est en outre publié dans les huit jours de la notification, par voie d'affichage à la mairie pendant deux mois.



Inauguration le 3 septembre 1983

(le Démocrate du 9 septembre 1983)

En présence de

- Freddy-Deschaux-Beaume député de l'Eure de 1981 à 1993 et
- Henri Collard (1928-2012) sénateur de l'Eure de 1981 à 1998 et président du conseil général de l'Eure de 1982 à 2002.



Discours de Monsieur Guy Bertin, maire de 1977 à 2014

Ce fut M. Bertin, Maire d'Heubécourt, qui, en ce samedi 3 septembre dès 17 heures, entamait une sympathique inauguration par un bref discours de bienvenue.

Remerciant la présence de Monsieur Deschaux-Beaume et de Monsieur Collard, président du Conseil Général et Sénateur, il précisait que l'année 1965 voyait la fusion d'Heubécourt avec Haricourt.

Cette union comprend actuellement 328 habitants dont les 2/3 sur Heubécourt et 1/3 sur les quatre hameaux voisins. Mille hectares de surface, un budget de 55% provenant de l'Etat et de 45% des taxes foncières et d'habitation, deux écoles de 40 élèves, un Comité des Fêtes, une Eglise des XII^e/XIII^e siècles, et enfin le Manoir de Saleverte, ancien Manoir de l'Intendant des chasses de François I^{er} pour la Forêt de Vernon, telle était la description succincte de cette petite commune. En Mai 1980, cette dernière fit l'acquisition d'une grange et de 1 400m² de terrain pour construire une salle d'activité communale inaugurée aujourd'hui.

Monsieur Deschaux-Beaume souhaitait longue vie à cette salle et se félicitait du choix de l'aménagement d'un local au préalable en bon état plutôt que la construction d'un neuf toujours plus onéreux. Monsieur Collard soulignait ensuite la saine gestion de la commune qui permettait aux habitants de se regrouper plus facilement et cela avec une charge fiscale minimale.

Monsieur le Maire invitait l'assistance à un vin d'honneur ; la fête patronale des 3-4-5 septembre pouvait commencer...